

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. GOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 11 février 1843.

REVUE DE LA SEMAINE.

La réaction catholique commence à remuer la Suisse; le triomphe du gouvernement fédéral à Lucerne a été une nécessité malheureuse, et les premiers actes du vorort justifient les tristes appréhensions que fit naître son installation. Les jésuites, — pardon de vous parler de cette vieille histoire toujours nouvelle, — les jésuites ont fondé sur l'avènement de Lucerne leurs plus chères espérances; Rome y a vu l'occasion de son triomphe, et l'Autriche, qui, tout en protégeant Rome et les jésuites, tend à diriger la Suisse, a jugé que le moment était favorable. L'arrivée du nonce à Lucerne a été une ovation; les instigateurs de ce personnage et celles de M. de Bombelles, ambassadeur d'Autriche, n'ont pas eu besoin d'être bien vives pour entraîner un pouvoir bien disposé, et le vorort a soudain adressé au gouvernement d'Argovie une sommation de révoquer la vente des biens des couvents et le décret qui érige en école le cloître de Muri. Frapper l'instruction, favoriser les prétentions monacales, voilà le premier acte du vorort de Lucerne.

Le gouvernement d'Argovie cédera-t-il aux menaces? Dans le cas où il résisterait, convoquera-t-on les troupes fédérales, comme on le fait pressentir? Marchera-t-on sur Aarau, c'est-à-dire appellera-t-on la guerre civile sur la Suisse pour une querelle de couvent? Nous ne savons; le fanatisme aveugle à ce point ceux qu'il entraîne qu'on ne peut savoir où ils s'arrêteront. Nous l'avons déjà dit, c'est à la diète de terminer cette affaire; c'est à elle de maintenir la paix de la confédération, à elle d'empêcher la guerre civile d'éclater dans un pays sur lequel l'Autriche veille comme sur une proie que lui doivent jeter les commotions qu'elle prépare, qu'elle foment. Voilà pourquoi nous regardons l'acte du vorort comme une haute imprudence; c'est un triste début pour ce pouvoir que la menace de la guerre entre les cantons. Argovie en effet a des appuis dans ceux qui veulent la liberté et le repos de la patrie; parmi les troupes fédérales qui se lèveront, plus d'un contingent cantonal pourra passer du côté de ceux qu'on attaquerait. L'ambassadeur d'Autriche, le nonce du pape, entraînés par leur fougue ultramontaine, ont bien compris les suites de la réaction, — ils ne s'arrêtent pas devant l'effusion du sang, — mais ils en ont peut-être mal calculé les moyens.

Que fera le cabinet de Paris en face de ce conflit? Soutiendra-t-il Lucerne dans ses tentatives de réaction? Ira-t-il encore compromettre le nom de la France dans les cantons suisses, oubliant que, si le gouvernement doit y avoir quelque influence, s'il peut y espérer quelque considération, ce n'est qu'en agissant comme médiateur, qu'en y maintenant la paix menacée par l'aveuglement d'un parti? Il y a là plus qu'une question de moines dépossédés par suite de leurs actes politiques; il y a Rome et l'Autriche qui veulent maintenir en Suisse les foyers où s'échauffent les idées ultramontaines et les idées absolutistes.

La touchante harmonie qui règne dans le cabinet se révèle par la retraite de M. l'amiral Duperré qui cède la place à M. l'amiral Roussin. Depuis quelques mois on s'attendait à ce changement, et les journaux ministériels cherchaient toutes les raisons possibles pour le justifier. A les en croire, un motif de santé aurait seul décidé M. Duperré à se retirer des affaires. Ce n'est là qu'un prétexte sous lequel l'amiral Duperré cache le dégoût et la fatigue des concessions de M. Guizot à l'Angleterre; marin, il comprenait de quelle importance était pour nous le maintien d'une flotte sur un pied respectable et qu'on a désarmée malgré lui; soldat, il se sentait humilié des outrages de l'étranger; enfin il s'était pro-

noncé contre le droit de visite que M. Guizot avait essayé d'étendre. Il a cédé à de puissantes instances en attendant, pour se retirer, que la discussion de l'adresse fût terminée. Mais les causes réelles de sa retraite n'en frappaient pas moins le pays, si l'on s'occupait aujourd'hui de ceux qui ne représentent pas un système politique; cette retraite est une dernière protestation.

Les hommes sont en général trop faciles à se laisser prendre à l'appât du pouvoir. La marine veut être représentée au ministère par un marin, nous ne combattons pas cette idée; il y a aujourd'hui tant d'individualisme dans tout ce qui se fait, que nous ne saurions la détruire. D'un autre côté, nous comprenons qu'on désire voir un homme du métier à la tête de nos flottes; mais il arrive trop souvent que les ministres de la marine, regardant comme une concession le pouvoir qu'on leur accorde, ne font pas leurs conditions. Nous disons cela un peu pour M. Duperré qui a le malheur de se retirer trop tard. De même que dans la vie active de l'amiral il faut savoir combattre à propos, de même dans la vie du ministre il importe de répudier à temps une solidarité qui pèse. Le système qui depuis douze ans dirige la France aura usé un homme de plus.

Nous ne savons encore de quel œil sera vue par la marine la nomination de l'amiral Roussin, mais nous ne pensons pas que le secours qu'il a prêté au ministère soit accepté par nos officiers de marine comme un gage d'indépendance vis-à-vis de l'étranger; il y a dans notre armée de mer des sentiments nationaux qui font la gloire du pays et qui sont impérissables.

La discussion de l'adresse a fait au pouvoir une position nouvelle. Après le vote de la chambre des députés et la transaction de la chambre des pairs, un ministère national s'efforcera de remplir les intentions du pays, exprimées cette fois par le parlement. Nous disons exprès le parlement, car la transaction faite entre les pairs et M. Guizot ne saurait être comptée par celui-ci comme un succès. Habituee, par une juste appréciation de sa position politique, à soutenir tous les ministères qui ne sont pas évidemment à la veille de tomber, la chambre des pairs, quand elle se tait, fait un acte de condescendance et ne donne pas une approbation; elle permet et ne seconde pas. Ceci posé, nous revenons à notre point de départ. Un ministère national placé entre le pays qui veut briser des traités humiliants pour son honneur, fatals à son commerce, et l'étranger qui veut les maintenir parce qu'ils constatent pour lui une sorte de supériorité, de souveraineté des mers, et qu'ils favorisent sa marine marchande, un ministère national n'hésiterait pas; il comprendrait qu'entre une plainte fondée et une menace orgueilleuse, il faut marcher avec le pays, s'appuyer sur lui.

Ce n'est pas seulement contre le passé que la France récrimine, c'est contre les possibilités de l'avenir qu'elle prend ses mesures; elle ne se borne pas à protester contre ce qui a été fait, elle veut le rappel des traités, elle le veut d'une manière complète; elle n'entend laisser à l'étranger aucun prétexte d'humilier notre pavillon, de froisser nos intérêts matériels. La chambre n'a pas voulu, dit-on, renverser le ministère tout en lui signifiant les vœux du pays. Eh! mon Dieu! dans la situation actuelle, qu'importerait la chute du ministère Guizot, s'il devait être remplacé par celui de M. Molé ou celui de M. Thiers! Dans quelle impasse ne s'est pas jeté le premier? quelles espérances n'a pas trompées le second?

M. Molé s'élancerait d'une amnistie pour continuer le système décevant qu'il a toujours suivi. M. Thiers feindrait encore des idées de résistance à l'étranger pour réveiller les sentiments populaires qu'il trahirait comme il l'a déjà fait. C'est bien la peine de changer,

vraiment! Il y a au-dessus de tous les ministères un système qui les brise, les fait se succéder l'un à l'autre et demeure immuable; puisque la gauche radicale ne peut arriver au pouvoir, y porter les hommes qui n'ont d'autre passion que l'amour du bien public, nous aimons mieux M. Guizot avec son impopularité que M. Molé et M. Thiers avec leurs faux semblants de libéralisme.

Le jour viendra où toutes les puissances secondaires de l'Europe comprendront que leur véritable alliée, leur protectrice naturelle, c'est la France luttant, par les sentiments populaires du moins, contre l'Angleterre qui prétend usurper la domination des mers. Le jour viendra où elles se rallieront à nous, non pour écraser un ennemi, — que tous vivent et développent leurs facultés, — mais pour opposer une digue infranchissable au torrent qui veut tout envahir. Alors aussi l'Amérique aura mieux compris ses véritables intérêts; mais, occupée des nécessités de son budget, elle se sera ralliée à nous par des traités de commerce. Comme nous, elle sentira que la traite des noirs est un perpétuel outrage à l'humanité; elle voudra la détruire, mais elle ne consentira pas à ce que l'Angleterre, en la défendant aux autres, l'exerce à son profit, ainsi qu'elle le fait impunément aujourd'hui.

Quant au ministère Guizot, il n'existera plus alors. Pour se maintenir quelque temps encore, il n'a qu'un moyen, c'est d'obéir au vœu national en demandant le rappel des traités de 1831 et 1833. S'il oubliait cette condition dernière de son existence, il se serait bientôt brisé par la nation. Avec lui tomberont tous ces insulteurs gagés, ces calomnieux sans foi, ces spadassins avec la plume, sans courage et sans épée, qui gagnent leur pain en répandant l'injure et l'outrage sur tout ce qu'il y a d'honorable et de grand dans le pays; tous ces misérables que le ministère souloit pour déconsidérer, pour traîner dans la boue la presse, une des plus puissantes armées de la civilisation. K.

Nous avons dit que la presse ne se trompait pas sur la signification de l'arrivée de M. Roussin aux affaires. Voici ce que dit le *Constitutionnel*, dont les relations avec l'ancien ministère du 1^{er} mars sont connues:

« Personne plus que nous ne rend justice au caractère honorable du nouveau ministre, personne ne croit mieux à la sincérité de ses convictions; mais ces convictions, courageusement exprimées, ont été, dans la discussion de la question du droit de visite, complètement opposées à celles du pays. Seul entre tous les officiers-généraux de la marine qui siègent dans les deux chambres, l'amiral Roussin s'est prononcé en faveur du droit de visite, et il a repoussé tout amendement. C'est sans doute en raison des opinions qu'il a exprimées dans cette circonstance, que l'amiral Roussin a été désigné, et cela est d'autant plus probable, qu'ancien membre de l'administration du 1^{er} mars, il semblait moins qu'un autre devoir être appelé à compléter l'administration du 29 octobre... »

« Nous voulons seulement constater ce fait que, seul dans les hauts dignitaires de la marine, il accepte le droit de visite, et que c'est précisément à lui que le ministère a songé pour se compléter. Ce fait prouve surabondamment que M. Guizot et ses collègues ne sont nullement disposés à remplir les obligations que la chambre des députés leur a imposées. »

Le *Commerce* dit avec raison que la nomination de M. Roussin est une atteinte au principe du gouvernement représentatif, un acte d'opposition directe contre l'expression de la volonté parlementaire. Il démontre par des faits, d'ailleurs, qu'il y a un système d'antagonisme professé par le pouvoir contre les tendances nationales. Ainsi l'homme qui a signé le traité de la Tafna est gou-

FEUILLETON DU CENSEUR.

LITTÉRATURE.

LE ROMANCIERO DU CID.

Traduction nouvelle, avec le texte en regard,

Par Antony Rénal.

C'est un remarquable phénomène que l'apparition du poème du Cid vers le milieu du XII^e siècle. L'Europe chrétienne était encore généralement plongée dans la barbarie. Après un siècle de courses aventureuses, de pillage et de combats de toute sorte, les terribles pirates normands venaient à peine de se fixer dans la Neustrie. La France, qui venait d'en finir avec la race carlovingienne pour se donner enfin une dynastie vraiment nationale, était toute préoccupée de la grande croisade pour reconquérir le tombeau du Christ. L'aristocratie de l'Allemagne était en pleine querelle avec le pouvoir impérial. L'Italie était ensanglantée par la lutte de la liberté et du despotisme, du Gueffe et du Gibelin, deux partis que font surgir les démêlés de Grégoire VII et de Henri IV, et qui continuent de bouleverser la péninsule italique long-temps après que la lutte des investitures est terminée. En Angleterre, la race saxonne est aux prises avec ses vainqueurs, les compagnons de Guillaume-le-Conquérant.

Au milieu de ces belliqueuses préoccupations, au milieu de tant de troubles, de guerres, de commotions sanglantes, comment pouvait-il rester une pensée suivie pour la poésie, pour la littérature? Les moines, les abrégiateurs, les commentateurs, les théologiens, tout ce monde savant partisan de l'antiquité, s'essayaient toujours dans un latin barbare comme le temps. Les novateurs dans la chronique et dans la poésie primitive babouinaient à grand-peine un nouvel idiôme qui leur demanderait encore plusieurs siècles pour atteindre à un degré suffisant de perfection grammaticale. La langue des troubadours et des trouvères n'est encore qu'à l'état de patois de peu de flexibilité et de souplesse. L'Italie, où rien encore ne peut faire pressentir la *Divine Comédie* de Dante, se borne à d'infructueuses et obscures tentatives. Partout des peuples qui, à travers mille tâtonnements plus ou moins heureux, cherchent pour ainsi dire leur individualité poétique, leur génie littéraire. Le génie latin pèse, comme malgré eux, sur les moines et les savants. Le peuple, tiraillé partout et en tous sens par les querelles des grands vassaux qui prennent possession du sol, n'avait pu guère jusqu'alors trouver d'heureux loisirs pour s'essayer à la poésie.

L'Espagne seule, à travers ce bruyant chaos, se sent assez de poésie

au cœur pour s'élever jusqu'à la conception de l'épopée; c'est au milieu de sa croisade de chaque jour contre les Maures que surgit tout-à-coup miraculeusement une œuvre de génie, brillant météore au sein d'une nuit d'orage. Un homme dont le nom est resté inconnu embrasse dans un plan barbare mais grandiose la vie chevaleresque du premier et du plus renommé des chevaliers du moyen-âge espagnol; aussi attendez-vous à retrouver dans cette œuvre vraiment originale toute la naïveté des premiers âges. La mesure, la cadence et la rime ne sont pour l'auteur que des considérations très-secondaires; mais les proportions de l'œuvre, le choix du sujet rappellent involontairement l'immortelle épopée d'Homère. Pour les Espagnols, le poème du Cid était un poème vraiment national; c'était la reproduction la plus animée des diverses époques de la croisade, des combats des descendants de Pélage contre les Asiatiques, du montagnard contre le Maure, de la victoire de la croix sur le croissant. L'Espagne s'était faite homme dans le personnage à la fois historique et fabuleux du Cid Roy Diaz el Campeador de Vibar.

Ce poème primitif du Cid ne tarda donc pas à prendre place parmi les monuments littéraires de la nation, et pendant long-temps le génie poétique des versificateurs de la Péninsule alla s'alimenter à l'immense renommée de cet homme extraordinaire. On vit bientôt après paraître une série de romances résumant dans leur ensemble l'histoire complète du Cid, depuis le fameux soufflet du comte de Gormaz jusqu'à la mort du héros. Il en était un peu des romances du Cid comme des rhapsodies d'Homère.

Les romances du Cid sont au nombre de soixante-huit; elles divisent la vie du Cid en quatre périodes: sous Ferdinand, sous Sanche-le-Fort, sous Alphonse VI, puis dans la principauté de Valence. C'est la source féconde où ont puisé successivement Diamante, Guillen de Castro, Lopez de Vega et notre grand Corneille. Ce recueil, évidemment composé à diverses époques, présente dans sa généralité le caractère réel de la poésie espagnole au XIII^e siècle; ce n'est pas l'œuvre d'un homme, mais d'un peuple, et, comme tel, il nous donne exactement la mesure de l'intelligence de cette époque.

La nouvelle traduction du *Romanero du Cid* est due à M. Antony Rénal, auteur de plusieurs ouvrages littéraires qui déjà ont obtenu des succès mérités. Cette traduction est précédée d'un *Essai sur la Littérature espagnole* où l'on trouve de précieuses recherches et d'ingénieuses observations. C'est, sans contredit, le travail le plus complet que nous ayons sur les *Romances du Cid*, car nous y retrouvons tout ce qui a été écrit de plus intéressant sur la vie du célèbre Rodrigue Diaz de Vibar par les littérateurs espagnols les plus célèbres. M. Antony Rénal a eu raison également de nous donner les jugements de M^{me} de Staël, de MM. Sismondi, Villemain, Viardot, Herder, sur cette œuvre originale. Le texte espagnol est en regard. Ces deux volumes sont donc tout à la fois utiles aux poètes et aux littérateurs, et précieuses par leur luxe typographique, car ils sortent

des presses de M. Louis Perrin.

Voici quelques romances qui pourront donner une idée de l'originalité de cette poésie, mélange de grandeur, d'élévation dans les sentiments et d'une naïveté presque puérile; et nous rendons grâce au traducteur d'avoir su lui conserver son véritable caractère, en suivant pas à pas son modèle et en s'en tenant tout simplement à la pensée intime et littérale du texte.

La première romance est un début plein de grandeur et d'une sauvage énergie:

« Le vieux don Diego Lainez gémissait sur la tache faite à sa maison si noble, si riche, si ancienne, et plus célèbre que celles d'Inigo et d'Abbarca. En voyant que les forces lui manquaient pour en tirer vengeance, son âge avancé s'opposant à ce qu'il recherchât lui-même son ennemi, le noble vieillard ne pouvait plus dormir un seul instant de la nuit, ni toucher à aucun des mets de la table, ni relever ses yeux tristement abaissés vers le sol; il n'osait plus ni sortir de son manoir, ni s'entretenir avec ses amis, craignant, malgré son silence, qu'ils ne vissent à lire son déshonneur écrit sur son front, ou qu'ils ne le devinassent à sa tristesse, et ne fussent en quelque sorte outragés par le souffle de sa honte.

« Il était encore en proie à ces honorables scrupules, quand, pour user d'un stratagème qui devait si bien lui réussir, il fit appeler ses fils auprès de lui, et, sans leur dire une seule parole, il s'approcha de chacun d'eux, lui pressant le dessous de la main droite, non pour chercher sur ces jeunes et nobles mains des lignes et des figures bizarres, mais pour un tout autre motif. Malgré son grand âge et ses cheveux blancs, l'honneur lui prêtant des forces, ranimant ses nerfs engourdis et réchauffant son sang glacé, il leur serra la main avec tant de violence, que tous s'écrièrent:

« — Assez, seigneur! Que prétendez-vous? quels sont vos desseins? Laissez-nous, car vous nous torturez cruellement!

« Quand le tour de Rodrigue fut venu, quand le vieillard, sentant l'espérance du fruit qu'il attendait de son entreprise mourir en son sein, s'approcha de lui et se mit à lui serrer aussi les mains, celui-ci, les yeux enflammés comme un tigre d'Hyrcanie, lui cria avec hardiesse et fureur:

« — Retirez-vous, mon père, retirez-vous! Lâchez-moi! lâchez-moi! Vous avez mal choisi votre heure, c'est prendre un mauvais moment pour lutter avec moi, et si vous n'étiez mon père, ni des paroles ni des excuses ne suffiraient à mon ressentiment; car sur-le-champ je vous arracherais les entrailles de mes propres mains, et mon doigt ferait bien l'office du poignard!

« Le vieillard, pleurant de joie, lui répondit:

« — O fils bien aimé de mon ame! ton courroux remplit mon cœur de félicité et ton indignation me réjouit. Ton bras courageux et robuste est digne de moi: montre-le pour ma défense; emploie-le, ce bras, mon Ro-

verneur-général de l'Algérie, et le chef qui s'était opposé à ce traité, M. Clauzel, est mort dans la disgrâce. M. Sébastiani a fait à l'Angleterre, au nom de la France, pendant son ambassade, des propositions sans consulter le ministère, des propositions onéreuses pour nous, compromettantes pour notre politique : on aurait dû au moins révoquer M. Sébastiani; depuis il est mieux que jamais en cour, et, toujours battu autrefois comme militaire, de même qu'il l'a toujours été depuis comme diplomate, on en fait à la fin un maréchal de France. C'est après le discours où M. Thiers déclarait que la France devait renoncer à être une puissance maritime que cet homme d'état fut fait ministre. Enfin, c'est après un discours en faveur du droit de visite, que la chambre presque entière vient de répudier, que M. Roussin a été gratifié du portefeuille de la marine.

« Le choix de cet homme, dit le *National*, a une signification très-claire et très-précise. M. Guizot déclare tout simplement à la chambre et au pays qu'il est plus que jamais décidé à maintenir le droit de visite. Ses collègues ont accepté la situation que leur a faite le vote de la chambre; mais cette situation, lui ne l'accepte pas. Il y a lutte, dit-on, entre les membres du cabinet: les uns veulent l'abrogation plus ou moins prochaine des traités, les autres ne la veulent pas. C'est ce dernier parti qui l'emporte; ce sont les organes des intérêts anglais qui acquièrent un nouveau renfort. A la place d'un collègue résistant, M. Guizot se procure un séide plus ingambe, plus égoïste encore et moins bourru. »

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

La terre d'Afrique, rougie tant de fois du sang de nos soldats, tant de fois témoin de leur courage, a été le théâtre de beaucoup d'actions d'éclat et de sublimes dévouements dont il est bon de consacrer le souvenir; c'est sous l'influence de cette généreuse pensée que notre conseil municipal a été saisi par M. C. Reyre, premier adjoint faisant fonctions de maire, de la proposition de voter une somme de 600 francs destinée à contribuer à l'érection d'un monument à la mémoire du sergent Blandin, qui était notre compatriote et dont on se rappelle sans doute la mort glorieuse. Assailli au milieu d'une route en Algérie, dans un endroit écarté et loin de tout secours, Blandin, à la tête de vingt-deux hommes du 26^e régiment de ligne, se défendit et mourut percé de trois balles, exhortant encore ses soldats à ne pas se rendre à un ennemi vingt fois supérieur en nombre.

Ce trait de courage, dont les détails sont consignés dans les journaux du temps, est un des plus glorieux faits dont l'histoire de nos dernières guerres abonde, et si plusieurs villes de France d'une importance bien moindre que la nôtre ont consacré le souvenir de quelques uns de leurs enfants dont l'héroïsme a eu moins de retentissement que celui du sergent Blandin, il appartient à Lyon de ne pas rester en arrière d'aussi nobles manifestations; aussi notre conseil municipal s'est-il empressé d'accueillir la proposition de M. le maire et de voter, non pas six cents francs, mais bien mille francs pour l'érection du monument en question. Ce vote a eu lieu par acclamation.

Nous devons féliciter le conseil municipal de son empressement à voter la somme de 1,000 fr. pour l'érection d'un monument à la mémoire du sergent Blandin. Nous avons à une autre époque soutenu cette même proposition, qui avait été soumise, mais infructueusement, au conseil municipal de la Guillotière. Cette somme de 1,000 fr. sera-t-elle suffisante pour l'érection d'un monument? Nous ne le pensons pas. Ne serait-ce pas chose convenable, de la part des conseils municipaux de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise, de voter aussi quelques sommes qui aideraient à obtenir le résultat qu'on se propose? Jamais occasion plus digne ne s'est présentée pour notre pays de témoigner son vif intérêt pour les héroïques combats de notre armée d'Afrique.

Paris, le 9 février 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Voici le résultat du deuxième scrutin électoral du 3^e arrondissement de Paris :

Nombre des votants.....	1,646
M. Taillandier a obtenu.....	826 suffrages.
M. Legentil.....	806
Voix perdues.....	14

En conséquence, M. Taillandier, candidat de l'opposition, va être proclamé député.

Nous disons va être proclamé, parce que les procès-verbaux ne sont pas terminés et que nous n'avons eu que le temps de relever les chiffres des différentes sections.

Cette victoire est significative, si l'on considère l'importance commerciale de M. Legentil, candidat de M. Guizot, dans l'arrondissement; tandis que M. Taillandier, magistrat, n'était pas connu dans ce quartier, centre du commerce.

drigue, à rendre à ton vieux père l'honneur qu'il a perdu pour toujours, si tu ne le lui fais recouvrer.

« Alors il lui raconta en pleurant quelle insulte sanglante il avait reçue, lui donna sa bénédiction et lui ceignit l'épée avec laquelle le Cid commença ses merveilleux exploits en donnant la mort au comte. »

ROMANCE XXXIII. — Le bon Cid le conquérant, que Dieu maintienne sain et sauf! le bon Cid était à faire un vœu dans l'église de Saint-Pierre de Cardenia; car le vrai chevalier chrétien doit couvrir sa poitrine des armes de l'Eglise, s'il veut être invincible. Dona Elvire et dona Sol, ses deux filles si belles, ont accompagné leur mère dans le temple pour y faire avec elle une riche offrande. Dès que la messe fut chantée, l'abbé et les moines sortirent du chœur pour bénir l'oriflamme où était peinte une grande croix de couleur pourpre. S'étant dépoillé de son manteau, le Cid prit un convert d'armes neuves et étincelantes, et, pressant sur sa poitrine les extrémités de l'étendard, il lui parla ainsi :

« Etendard saint et béni, un noble Espagnol exilé par son roi va te porter encore en s'éloignant avec douleur de sa belle patrie qui le regrette et le plaint. Prêtant une oreille attentive aux mensonges des traitres, ce roi leur sacrifia la gloire et les exploits de ton maître, et, malgré sa gloire et ses exploits, il fut disgracié. Quand les rois se paient ainsi de fausses flatteries, leurs sujets se trouvent ordinairement mal gouvernés, et bientôt l'infortune les environne. Roi Alphonse, ces chants de sirène t'endorment pour mieux te tuer; malheur à toi si tu ne te réveilles pas! Tu m'interdis la Castille, parce que j'ai trop brillé à la défendre, et parce que je suis l'effroi des ingrats qui n'accomplissent pas leurs desseins avec moi. Plaise à Dieu que tes forteresses ne s'écroulent pas sans le secours de mon bras! Toi qui sens, tu m'offenses; elles, sans sentir, elles me pleurent!... Malgré cela, avec ma loyauté d'hidalgo, je te promets de remettre en ta possession toutes les terres que j'ai gagnées sur les frontières mes lances et mes arbalètes; car la vengeance du vassal envers son roi ressemble à de la trahison, et il prouve au contraire qu'il est de sang noble et ancien en se soumettant avec calme même à l'injustice.

« Tel fut le vœu que prononça le Cid, et aussitôt, ayant embrassé Ximène et ses deux filles silencieuses dans leur douleur, il les quitta tristement, encore baigné de leurs larmes. »

On peut voir par ces citations le côté particulier et vraiment original de ces poésies du XII^e siècle, et quelle grande idée se faisait de l'honneur, même dans ces temps barbares, le peuple espagnol. Il y a dans toutes ces romances sur la vie du Cid les marques incontestables d'une imagination vive, riche et colorée. Il est telles romances, entre autres celles où est raconté l'amour de Ximène pour le Cid, qui sont empreintes d'un charme indéfinissable.

M. Antony Rénal n'a point failli à l'œuvre du traducteur par un style élégant, concis et surtout fidèle. C'est donc, après tout, un excellent travail littéraire, qui fait honneur à son goût et à son érudition. Z.

— L'honorable M. Corne, député du Nord et président du tribunal civil de Douai, a déposé aujourd'hui sur le bureau de la chambre une pétition de M. A. Carron, gérant de l'*Echo de Cambrai*. Dans cette pétition, l'auteur demande qu'on abroge l'article 696 du code de procédure civile, relatif aux annonces judiciaires, et qu'on enlève ainsi à la magistrature une arme toute politique dont elle ne s'est servie que pour satisfaire la haine du ministère contre la presse indépendante.

M. Maurat-Ballange, député de la Haute-Vienne, a aussi déposé une pétition semblable signée par le gérant du *Persévérant* de Limoges. Cette pétition renferme des faits qui édifieront la chambre sur la manière dont la cour royale de Limoges a appliqué une loi qui ne devait être qu'une loi de publicité, et dont elle a fait, comme tant d'autres cours, un instrument destiné à blesser les journaux qui ne veulent pas se mettre au service des intérêts matériels.

— Nous lisons dans le *Progrès d'Arras* :

« Dans le Pas-de-Calais, où la liste générale des jurés s'élève à 5,680, le service des assises, équitablement réparti entre tous les citoyens qui y sont aptes, ne devrait être imposé à chacun d'eux que tous les trois ans, et leurs noms ne devraient revenir sur la liste annuelle des 300 que tous les dix-sept ans. En est-il ainsi? Malheureusement non. C'est donc avec raison qu'on accuse le préfet de faire de la partialité et de l'arbitraire, quand, sur la liste des 300 jurés destinés cette année au service des assises, on trouve 80 noms qui figuraient déjà sur la liste d'il y a deux ans. »

— Plusieurs honorables membres de la gauche sont résolus à soumettre à la chambre, dans le courant de cette session, une proposition qui aura pour but de soustraire la composition de la liste du jury à l'arbitraire de l'administration, et de restituer à l'institution du jury toutes les attributions qui lui avaient été garanties par la charte de 1830 et que la législation de septembre lui a enlevées. Une commission a été nommée au sein de la réunion Barrot pour élaborer cette proposition, et elle est en ce moment très-sérieusement occupée de cet important travail.

— Une communication du gouvernement était annoncée pour la séance de ce jour. Les uns s'attendaient à la présentation du projet de loi sur les fonds secrets, projet à l'occasion duquel se posera forcément la question ministérielle; d'autres disaient qu'il s'agissait des ministres d'état. L'attente des uns et des autres a été trompée; le cabinet n'a présenté ni projet de loi sur les fonds secrets ni projet de loi sur les ministres d'état. Ces deux projets doivent soulever pour lui de trop graves embarras pour qu'il se hâte de venir les soumettre à l'examen de la chambre; il attendra pour cela le plus tard possible.

M. le président a procédé au tirage au sort des bureaux. Le sort s'est montré favorable à l'opposition, car il lui a donné une majorité évidente dans quatre bureaux; si elle veut en profiter pour déposer les diverses propositions qui ont été annoncées et en faire autoriser la lecture, elle aura la partie très-belle, et l'on peut même dire assurée. Nous espérons qu'elle le comprendra.

— Les journaux anglais ont encore aujourd'hui fait les frais de la plupart des conversations; il paraît que les feuilles d'au-delà de la Manche, comme dirait M. Guizot, ne se gênent pas pour juger et qualifier nos députés. Hier le *Morning-Chronicle* traitait M. Billaut et d'autres orateurs de carlins qui veulent mordre M. Guizot aux jambes; aujourd'hui les députés de l'opposition sont qualifiés de gamins. Ce genre de polémique ne nous paraît pas de nature à apaiser l'irritation qui anime en ce moment beaucoup d'esprits contre l'Angleterre.

On a dit à la chambre cet après-midi que nous avions sollicité et obtenu la médiation du gouvernement anglais dans nos démêlés avec l'Espagne. Nous rapportons cette nouvelle parce qu'elle a circulé, mais nous ne voulons pas y croire.

— Le *Journal des Débats* a dit, à propos de M. de Lamartine retournant aux idées libérales, que sa perte n'était point regrettable, attendu que le député-poète cache sous une forme brillante une grande faiblesse de raisonnement. Le même journal disait, il y a trois ans, du même orateur (nous citons textuellement) : « M. de Lamartine unit une logique profonde à un grand et beau style. »

Nous voudrions bien que le *Journal des Débats* nous dit lequel est le bon et valable, de son arrêt d'aujourd'hui ou de son jugement rendu il y a trois ans.

— On a pu lire dans les journaux l'annonce d'un journal à 30 francs par an, ayant pour titre *la Nation*, et publié sous les auspices de MM. de Châteaubriand, Arago et de Lamartine. Nous ne savons si MM. de Châteaubriand et de Lamartine ont accordé leur patronage à ce journal; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que M. Arago n'a pas dû lui donner le sien. Nous lisons, en effet, dans le numéro-spécimen de *la Nation* la phrase suivante, qui est tout-à-fait en opposition avec les principes de l'illustre savant : « *La Convention nous a dégoûtés à jamais de la république.* »

La Nation a été fondée par MM. de Genoude et de Villele, qui, en publiant un journal à 30 f., ont eu pour but de ruiner les journaux à 40 f. et de s'emparer de l'influence qu'exercent sur l'opinion ces journaux de nouvelle création et d'autres qui depuis long-temps ont conquis leur position dans la presse. Le premier numéro de *la Nation* a été tiré à 100,000 exemplaires et distribué spécialement parmi les ouvriers de Paris et des faubourgs. C'est une tentative légitimiste qui nous paraît devoir avorter.

Bulletin de la Bourse de Paris du 9 février 1843.

La bourse a été extrêmement calme.

La rente était offerte avant l'ouverture à 80 1/2 et 12 1/2, et le premier cours du parquet a été 80 10.

La rente est montée assez rapidement à 80 20, et jusqu'à la fin de la bourse elle est restée entre ce cours et celui de 80 15. Elle a fermé au parquet à 80 15.

A quatre heures, la rente était offerte dans la coulisse à ce même prix.

Cinq pour cent.....	121 10	Etats Romains.....	105 1/4
Quatre et demi pour cent.....	108 »	Dette active d'Espagne.....	24 0/0
Quatre pour cent.....	103 75	Cinq pour cent belge.....	0/0
Trois pour cent.....	80 10	Trois pour cent belge.....	»
Actions de la Banque.....	5305 »	Banque belge.....	770 »
Obligations de Paris.....	1281 25	Caisse Lafitte.....	»
Rentes de Naples.....	106 55	5027 50

Chambre des Députés.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Séance du 9 février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. LE PRÉSIDENT monte à fauteuil à une heure et demie.

Le procès-verbal est adopté.

Il est procédé au tirage des bureaux.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la réponse du roi à l'adresse de la chambre.

La parole est à M. le garde-des-sceaux pour une communication du gouvernement.

M. MARTIN (du Nord) présente un projet de loi réglant le tarif des frais alloués des commissaires-priseurs.

Ce projet a déjà été présenté dans une des dernières sessions et a été l'objet d'un rapport favorable de la part de la commission.

La séance est levée.

Demain, à une heure, réunion dans les bureaux, organisation des bureaux et examen du budget.

A la chambre des lords, dans la séance du 7 février, lord Brougham a présenté une longue réfutation de la partie du discours de M. Dupin relative à ce qui s'est passé en 1823 et 1824 entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Des journaux publient l'article insouvent du *Morning-Chronicle*. Le *Times*, journal tory et dévoué à M. Guizot, n'est pas moins insolent dans son dernier numéro.

La manière dont s'est terminée, dit-il, la discussion de la chambre des députés sur la question du droit de visite dépasse tout ce que cette assemblée volcanisée a dit et fait de plus absurde. Après avoir déployé les ressources de l'éloquence la plus emphatique pour démontrer que les traités de 1831 et de 1833 humiliaient la France, que le peuple était trahi par ses fonctionnaires et que le dévouement de M. Guizot à la cause de la vérité, de la raison et de l'humanité indiquait un sentiment plutôt anglais que français, la chambre a adopté le paragraphe de l'adresse sur le droit de visite qui avait été rédigé par les partisans du cabinet et qui n'adressait qu'une faible remontrance au ministère, auquel on se contentait de dire : Nous voudrions bien qu'il en fût autrement, chose qui aurait passé tout-à-fait inaperçue dans un meeting de la société africaine dans Exeter-Hall.

Pourquoi tant de bruit pour arriver à un aussi faible résultat? Mais nous savons par expérience qu'il faut quelques jours pour que ces sortes de fièvres de la chambre des députés se calment. Quoique de pareilles attaques dirigées contre le gouvernement soient pitoyables, quoique les moyens que l'on emploie soient petits en comparaison des prétentions énormes qu'on a, et que le but soit mesquin, il est certain que sans un homme d'état comme M. Guizot, capable de repousser un esprit malfaisant et borné, la tranquillité européenne serait à chaque instant mise en péril, etc.

Suit un long panégyrique de M. Guizot.

On lit dans le *Journal de l'Eure* :

L'armée des écrivains ministériels compte des soldats de toutes les armes. Il y en a qui font l'office de mousquetaires. En tête de ceux-là marche le *Journal de l'Eure*, espèce de bureau d'injures publiques. Quand on veut mordre aux jambes un député de l'opposition, M. Garnier-Pagès, par exemple, le *Globe*, dont M. Hébert, le procureur-général, est un des fondateurs, envoie aux feuilles de province des gros mots tout rédigés.

Il y a aussi le corps des érudits. Ceux-ci ont pour mission de rappeler les grands faits historiques, Jemmapes, Valmy, la bataille de Toulon, et le mot de Cambronne, revu par le maréchal Soult et considérablement augmenté. Un de ces derniers vient de faire un tour de force qui n'est pas sans intérêt dans son genre. « Le vieux soldat de Gènes, d'Austerlitz et de Waterloo, dit-il, se ferait porter, au besoin, sur le champ de bataille, comme Villars à Fontenoy. » Ce pauvre Villars! il n'était mort que depuis onze ans quand fut livrée la bataille de Fontenoy. On a vu plus d'une fois des guerriers se faire porter mourants sur le champ de bataille, mais s'y faire porter morts... cela s'est vu moins fréquemment.

On vient de créer aussi l'écrivain ecclésiastique. Ce corps de nouvelle formation est une sorte de garde épiscopale au service des prélats du just-milieu. Nous reviendrons sur cette variété.

Les journaux de Paris confirment la nouvelle que nous avons donnée sur un changement dans l'habillement des troupes. Voici, d'après la *Législature*, la tenue qui serait adoptée :

Une tunique bleu de roi juste au corps, à l'instar de celle des chasseurs de Vincennes. Pour les régiments de ligne, elle serait isurée de rouge, et pour les troupes légères, de jaune. Un schako pointu dit képi; une veste à larges boutons, comme ceux des habits, descendant bien au-dessous de la hanche et se terminant en pointe par derrière; un pantalon rouge à blouse. Ce pantalon serait pour la grande tenue; pour la petite tenue, on conserverait le pantalon ancien modèle, ainsi que la capote. Cette dernière serait rajustée de façon à dessiner la taille. Le sabre-poignard serait fixé au côté gauche par un ceinturon blanc, auquel seraient ensuite attachées la battonnette et une petite cartouchière, placée immédiatement au-dessous du sac, et disposée de manière à pouvoir être ramenée en avant pour faciliter la charge.

Les soldats du centre porteraient la battonnette sur le côté gauche en guise de sabre-poignard.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous recevons de notre correspondant d'Alger la lettre suivante, en date du 5 février :

« Nous n'avons encore aucune nouvelle positive de M. le gouverneur-général; nous savons seulement qu'il a quitté son bivouac de l'Oued-Messelmoun le 31 janvier et qu'il se dirigeait vers les montagnes de Beni-Ferrah. Les troupes coupaient et brûlaient tout sur leur passage. »

« La colonne aux ordres du gouverneur devait se trouver aujourd'hui à la crique de Sidi-Brahim-el-Khoumas, à sept ou huit lieues de Cherchell, où le bateau à vapeur *Euphrate*, remorquant deux bateaux chargés de denrées pour le ravitaillement des troupes, devait se rendre; mais le temps, qui était magnifique depuis une douzaine de jours, est devenu mauvais hier : c'est ce qui a retardé le départ de ce bâtiment. Ce contre-temps est fâcheux, parce qu'il obligera sans doute le gouverneur-général à rétrograder sur Cherchell pour se ravitailler, tandis qu'il aurait pu continuer ses opérations vers l'ouest. »

« Le colonel Picoulet, parti d'Alger le 27 avec cinq bataillons, a dû rejoindre le gouverneur aujourd'hui même; il est passé à Cherchell le 3 de ce mois. »

« La neige, la pluie et la grêle ne cessent de tomber ici depuis hier soir. »

« Vers le milieu de janvier, nous avons eu aussi de fort mauvais temps, qui s'étaient fait sentir surtout avec violence du côté de Médéah. Le 16 du même mois, un détachement du train des équipages, se rendant de Blidah à Médéah, fut assailli dans les montagnes par un orage si fort que cinq hommes, saisis de froid, se virent dans l'impossibilité de suivre, et ils restèrent en route. La plupart des autres n'ont pu gagner Médéah qu'en s'accrochant à la queue de leurs mulets et se faisant ainsi trainer jusque dans cette place. »

« L'appel qui fut fait le soir des hommes du détachement fit remarquer l'absence de cinq militaires. Le lendemain matin, l'officier commandant alla à leur recherche avec des guides, mais il ne trouva que cinq cadavres. »

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

TOULON, le 7 février. — On remarque toujours dans le port une très-grande activité; divers ateliers travaillent jusque bien avant dans la nuit. Tous les armements qui se font en ce moment sont très-pressés, et le ministre de la marine prescrit de les activer par tous les moyens possibles. Il y a déjà bon nombre d'ouvriers sur la corvette *la Zélée* et le brick *le Bougainville*.

La corvette de charge *l'Isère* est entrée dans le port pour réparer ses avaries.

L'Indienne embarquera bientôt des blockhaus pour le Sénégal.

Le transport *la Provençale* se dispose à partir pour Alger.

La corvette de charge *l'Agate* prend aussi un chargement pour l'Algérie.

Chronique.

LYON.

On assure que Duroule, arrêté dernièrement à Condrieu comme

chef de voleurs et maintenant égaré à la prison de Roanne, est impliqué dans le vol commis sur la diligence Bonafous, qui fut dévalisée sur la grande route, non loin de Lyon, dans une nuit des derniers mois de 1841. Le jour lui avait enfin sur cette ténébreuse affaire.

— L'adjudication de la démolition des quatorze maisons de la rue Bourgehanin, dont l'emplacement doit servir à un promenoir destiné aux convalescents de l'Hôtel-Dieu, vient d'être tranchée; les matériaux ne seront payés que 6,000 fr. Il est vrai que les adjudicataires doivent construire à leurs frais le mur de soutènement du promenoir. Cette démolition doit bientôt commencer. (Courrier de Lyon.)

— M. le maire vient d'acquiescer pour la ville le tableau de M. Boniroite représentant la danse grecque nommée la romaïka. (Idem.)

— M. le préfet du département de Saône-et-Loire vient de prendre un arrêté par lequel les mariniers et toutes les personnes qui s'occupent de transports sur la Saône sont prévenus que la banquette de halage construite sous la première arche du pont et le long des quais de Mâcon, entre les ports sud et nord, est livrée à la navigation. Il est expressément défendu à tous les maîtres d'équipages, mariniers, conducteurs de bateaux ou de chevaux haleurs, de faire passer lesdits chevaux avec leurs mailles ou cordages sur le pont ou sur les quais de Mâcon. L'arrêté de M. le préfet de Saône-et-Loire contient en outre plusieurs prescriptions de police et de sûreté relatives à la navigation de la Saône.

DÉPARTEMENTS.

Les journaux d'Avignon annoncent la mort du général comte Chabran, commandeur de la Légion d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et ancien maire de Cavillon, son pays natal. Ce vétéran des grandes armées de la République et de l'Empire est décédé, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 80 ans.

Ses obsèques, auxquelles ont assisté MM. le préfet, le maire d'Avignon, le maréchal-de-camp de Sainte-Aldegonde, le vicomte Lenoir, commandant des invalides, les autorités et les notabilités de la ville, ont eu lieu avec la plus grande pompe. La garnison y a également assisté, et M. le vicomte Lenoir, compagnon d'arme du brave général Chabran, a prononcé un discours sur sa tombe.

— On lit dans le Courrier du Gard :

« L'adresse et l'audace des malfaiteurs qui ont établi à Nîmes leur quartier-général continuent à défier la vigilance de la police, et ont rendu vaines jusqu'à présent toutes les précautions qu'elle a mises en usage, toute l'activité qu'elle a déployée pour mettre un terme aux attentats qui répandent l'alarme dans toutes les classes de citoyens.

« Un événement d'une nature encore plus grave que les tentatives criminelles commises il y a quelques jours est venu ajouter aux inquiétudes de la population, en montrant que ces malfaiteurs sont déterminés à ne reculer devant aucune extrémité pour accomplir leurs crimes ou pour échapper à la répression.

« Dans la nuit du 3 au 4 janvier, M. Drulhon, commissaire de police, venant d'exécuter une ronde pour surveiller l'exécution des mesures ordonnées par M. le commissaire central, rentra à quatre heures du matin, par la rue Régale, au moment où le verbeux placé à l'entrée de cette rue venait d'être éteint. En portant les yeux autour de lui, il aperçut dans l'encoignure de la porte de la maison habitée par M. Bezaré, capitaliste, un corps immobile dont l'obscurité ne lui permit pas de bien distinguer la forme. S'approchant alors et avançant la main, il toucha la tête d'un homme accroupi qui se dressa aussitôt devant lui; en même temps ses pieds heurtèrent divers instruments de fer déposés à terre. Cependant, sans manifester aucun soupçon, il invita cet individu à le suivre; mais, ne recevant aucune réponse, il le saisit au collet en lui signifiant qu'il l'arrêterait au nom de la loi. Alors il reçut dans la poitrine un coup de poing vigoureusement asséné, qui l'obligea de se mettre sur la défensive, et au même instant l'homme contre lequel il lutait fit entendre ce cri: *Allons, ferme!* Aussitôt M. Drulhon se vit assailli par plusieurs individus, dont l'un lui porta cinq coups de poignard qui l'atteignirent au bras droit, à l'avant-bras, à la main, à la joue et à l'oreille.

« Dans ce péril imminent, M. Drulhon fit preuve d'un admirable sang-froid, auquel il dut son salut; il recula de quelques pas, et menaçant de faire feu sur les assassins s'ils osaient avancer, il réussit à les intimider assez pour qu'ils le laissassent gagner l'hôtel de la mairie, d'où des patrouilles accompagnées de plusieurs agents de police, se dirigèrent aussitôt sur le théâtre de la lutte, sur l'esplanade et dans les rues voisines, qui furent soigneusement explorées. Les voleurs avaient disparu; on trouva près de la porte un passe-partout dont les dents avaient été en partie limées, et dans un papier de couleur rose, ayant servi à envelopper des cartes à jouer, une feuille de papier blanc portant les noms de sept riches maisons de la ville, contre lesquelles les malfaiteurs avaient probablement formé le projet de diriger leurs attaques.

« Les blessures reçues par M. Drulhon ne présentent heureusement aucun danger; la plus grave, celle du bras, est en voie de guérison, et toute la population, reconnaissante du zèle qu'il a déployé dans l'accomplissement de ses devoirs, apprendra avec satisfaction qu'il a ainsi miraculeusement échappé aux périls auxquels son courage l'a exposé. »

— On lit dans le Sémaphore de Marseille du 8 :

« Deux paquebots espagnols étaient attendus hier matin; on s'étonnait de ne voir arriver que le *Mercurio* lorsqu'on a appris que le *Phocéen* s'était perdu dans la nuit, à l'entrée du golfe, au cap Couronne. Trompé sur sa route et n'apercevant pas la terre à travers les flocons de neige qui interceptaient la vue, ce beau paquebot a donné sur la côte; la force de l'impulsion a fait monter l'avant sur les sables où il est resté engagé, tandis que l'arrière s'enfonçait dans la mer. On s'est hâté de sauver les passagers avec quelques uns de leurs effets les plus précieux, et à midi le bateau à vapeur *l'Ulite* a été envoyé sur les lieux pour travailler au sauvetage des marchandises. On paraît conserver peu d'espoir de dégager le navire qui est fortement engravé et doit d'ailleurs fatiguer beaucoup sous la double pression du poids des machines et de son chargement. »

— On lit dans le même journal :

« Un suicide a eu lieu hier. Un fabricant d'huile de graines, étranger à notre ville, s'est fait sauter la cervelle dans un moment d'exaspération causée, dit-on, par une contrariété commerciale. Avant d'accomplir sa déplorable résolution, il a voulu expliquer par un écrit ses prétendus motifs et établir qu'il était de beaucoup au-dessus de ses affaires. Rien n'est plus exact. La fabrique de M. C.... prospérait; une mesure qu'il considérait comme devant entraver ses spéculations a égaré son esprit et lui a inspiré cet acte de désespoir. »

— M. Dupuis a été réélu membre du conseil-général à Lugny (Saône-et-Loire).

— Le conseil municipal de Dijon vient d'accorder deux médailles d'or, l'une à M^{lle} Antoinette Quarré, qui a publié un volume de poésies où brille un talent réel, et l'autre à M^{lle} Françoise Collin (de Léry), qui a dernièrement mérité un prix Monthyon.

Cette décision municipale ne peut qu'obtenir tous les suffrages.

—Après quelques jours d'un véritable printemps, le froid a commencé à se faire sentir de nouveau, et il est tombé quelque peu de neige; mais ce dont nous avons à nous plaindre à Clermont n'est rien en comparaison de ce qui se passe sur nos montagnes. Le temps le plus affreux y règne dans toute sa rigueur. Le 6 février, la maille-poste de Bordeaux et la diligence d'Aurillac n'ont sans doute pu les traverser, car elles ne sont pas arrivées à Clermont; beaucoup de voitures de rouliers ont aussi été obligées de s'arrêter à Laqueuille, tout passage étant devenu impossible. Deux voyageurs, à ce qu'on nous assure, ont mis onze heures pour se rendre de Rochefort à Clermont, et ils ne peuvent aujourd'hui s'expliquer par quels prodiges ils ont échappé à la mort. (Gazette d'Auvergne.)

VARIÉTÉS.

MÉMOIRE

Sur le sujet mis au concours par l'Académie de Lyon

DANS LES TERMES SUIVANTS :

Les traités de commerce entre la France et la Hollande et les Etats du Nord sont appelés à provoquer le développement des produits méditerranéens dans les régions septentrionales. Lyon est une des stations les plus naturelles du trajet : quels sont les avantages que sa position lui réserve, et quels sont les travaux à exécuter pour en faciliter le développement?

(Suite. — Voir le Censeur des 6, 7 et 11 février.)

Nous arrivons à ce grand produit méditerranéen que nous donnent la Chine, les Indes, la Perse, le Levant, le Bengale, la Sardaigne, le Piémont, la Sicile, la Toscane, toute l'Italie, et dont la culture et les récoltes grandissent et s'améliorent chaque année dans l'intérieur de la France, de manière à surpasser en richesse tous les produits extérieurs.

L'Inde et le Bengale, après avoir tissé leurs riches étoffes, exportent encore plus de huit mille balles de soie. La Chine, qui la première connut l'usage de la soie, livre aux marchés extérieurs quatre mille balles. La Turquie nous expédie les soies d'Alep, de Tripoli, de Saïda, de Chypre, de Candie, de Smyrne, qui viennent de Constantinople à Marseille enveloppées d'une toile de coton grossière que recouvre un tissu de crin. L'Espagne, jadis manufacturière, nous donne les soies qui étaient employées par les fabriques de Burgos, de Valence, de Saragosse, de Séville, de Grenade, de Tolède, de Cordoue; elle nous envoie sa soie grège de Valence pliée en matreaux tordus avec une houppé en calice, enveloppée dans une belle toile écrue recouverte de sparterie. L'Italie, déchu de son ancienne splendeur comme manufacturière, a vu se fermer le plus grand nombre des ateliers de Florence, de Palerme, de Venise, de Côme, de Milan, de Gènes, de Siéne et de Lucques; elle n'a plus que de rares métiers qui font des serges, des lustrines pour le Levant; mais, à mesure que ses manufactures tombaient, toutes les forces se portaient vers la production qui a doublé, grâce aux méthodes nouvelles.

Voilà l'état de la production en Italie :

Royaume lombardo-vénitien.....	6,000,000 livres.
Piémont et duché de Gènes.....	2,000,000
Tessin.....	1,000,000
Duchés de Parme, Modène et Lucques.....	550,000
Grand-duché de Toscane.....	300,000
Etats romains.....	800,000
Deux-Siciles.....	1,200,000

11,850,000 livres,

qui, à raison de 20 livres autrichiennes par livre de soie, font 237,000,000 livres, ou 206,000,000 francs. Parmi ces producteurs, Vérone expédie sur nos marchés deux qualités de soie grège, au même titre, dont l'une est employée en France et l'autre réexportée à Reggio livre à nos fabriques ses soies grèges dites San-Batelli, pliées en écheveaux droits.

Mais la France produit plus encore que tous ces pays d'importation. Les départements du Gard, de la Drôme, de Vaucluse, de l'Ardèche, de la Lozère, etc., ont poussé leur production à un point extrême. Les plantations de mûriers se sont étendues dans les départements des Bouches-du-Rhône, des Hautes-Alpes, du Calvados, de la Côte-d'Or, de la Dordogne, du Gers, de la Gironde; les départements de l'Ain, du Rhône, de l'Isère, de l'Aurault et de la Loire ont considérablement augmenté leurs plantations.

Aujourd'hui la France produit de très-belles soies et en assez forte quantité pour entretenir ses immenses fabriques; elle a des soies blanches d'une grande beauté (double trame Nankin); elle a des grèges, des organins supérieurs, des poils d'Alais employés dans la rubannerie, la passementerie, la broderie; de la grenadine, avec laquelle se font les dentelles du pays, etc.; aujourd'hui la production française pourrait suffire à son industrie.

SOIES IMPORTÉES EN FRANCE.

1841.

2,107,154 kilogrammes, valant 108,030,256 francs.

EXPORTATIONS DE SOIES.	1841.
En Suisse.....	34,480 kilog.
En Allemagne.....	25,711
En Angleterre.....	828,857
En Belgique.....	15,205

Mais l'exportation des produits manufacturés est de beaucoup supérieure.

EXPORTATIONS DE SOIERIES.

En Suisse.....	25,318 kilog.
En Allemagne.....	75,805
En Angleterre.....	178,433
En Russie.....	25,981
Dans les villes anséatiques.....	15,545
En Belgique.....	43,052
Aux Etats-Unis.....	512,718

Les chiffres parlent plus haut que tous les raisonnements. On a vu par les détails ci-dessus quels avantages sont réservés à Lyon par sa position. Nous allons expliquer ceux qui doivent lui donner les traités, et surtout le traité avec la Hollande.

Si le transit lyonnais doit gagner à l'abaissement du droit sur notre mercerie, nos bonneteries, nos dentelles, nos tulles, qui n'ont donné jusqu'ici à l'exportation que d'assez petites quantités, la fabrique de Lyon doit gagner bien davantage à la réduction de droits opérée sur les soieries. Avant le traité, nous vendions an-

nuellement pour 2,500,000 fr. de tissus de soie. Nous en avons vendu, en 1841, 22,020 kilog., valant 2,422,287 fr.

On ne pourra juger que par les exportations de 1842 des résultats du traité sur cet objet.

Le plus grand avantage que le commerce lyonnais a dû trouver dans le traité avec la Hollande, c'est l'abaissement des droits sur nos vins et nos eaux-de-vie, la suppression de tout droit sur nos vins mousseux transportés à Java, la réduction de la moitié du droit sur les autres vins en cercles et en bouteilles à la même destination.

Les vins français entrent en Hollande par la voie de terre et de mer. En 1838, la valeur des vins du Languedoc et de la Provence entrés en Hollande a été de 964,000 fr.; celle des vins de la Gironde, de 2,927,000 fr.; celle des vins de Champagne, de 162,000 fr.

En 1839, la valeur totale des vins exportés en Hollande par mer a été de 2,754,000 fr. Les tableaux hollandais estiment la valeur totale de tous les vins de France exportés en Hollande dans cette même année à 5,236,000 fr.; l'exportation par terre a donc été de 2,482,000 fr. La France fournit la moitié de la consommation néerlandaise en vins et eaux-de-vie.

Sur une aussi grande quantité de vins transportés par terre, Lyon doit avoir une grande part dans le transit, part qui ne peut que s'accroître par l'abaissement du droit. Mais il est une autre condition de la loi qui doit favoriser le commerce lyonnais, si toutefois nous obtenons des conditions de célérité et de bas prix dans les transports que nous indiquerons plus loin : c'est que les vins en cercles entrant par terre sont dégrévés par le traité de 6 f. 50 c. par hectolitre.

Il est probable que la Provence et une partie du Languedoc profiteront de cet abaissement pour envoyer leurs vins par le Rhône, si les frais de transport sur nos fleuves, nos canaux, nos chemins de fer, quand ils seront faits, n'excèdent pas les frais de transport par mer.

Une autre clause du traité nous confirme dans cette pensée; la réduction de la moitié des droits sur les vins transportés à Java nous fait espérer que nos vins destinés pour ces colonies passeront par la Hollande, où ils seront chargés et transportés par des navires hollandais qui ont l'immense avantage de prendre au retour des denrées tropicales pour lesquelles ils obtiennent des primes en Hollande.

Il est encore pour les produits méditerranéens, et par conséquent pour Lyon, d'autres avantages assurés par le traité. La réduction d'un quart sur les droits dont les savons étaient frappés à l'entrée en Hollande aura pour résultat d'accroître la consommation des savons de Marseille. Il n'est pas inutile d'insister ici sur cette vérité que moins les droits qui frappent un produit sont élevés, plus ce produit trouve de consommateurs. En 1840, sous l'empire de l'ancien tarif, la France a exporté en Hollande 67,227 k. de savons ordinaires, qui, comme on le sait, proviennent presque en totalité des fabriques de Marseille, et 1,304 kilog. de savon d'huile de palme, qui est encore un produit méditerranéen; en 1841, 75,509 kilog. de savons ordinaires. Nous pouvons donc penser, avec quelque raison, que la consommation, et par conséquent les transports, tendent à s'accroître au profit du transit lyonnais.

Tous les avantages d'un traité de commerce n'apparaissent pas dès le principe; ils vont toujours au-delà de ce qui a été prévu. Si en effet nous regardons le traité entre la France et la Hollande dans sa lettre, nous trouvons qu'il favorise la vente et le transport de nos vins, de nos eaux-de-vie, de nos soieries, de nos savons, de nos porcelaines, etc. Mais si nous le regardons en économistes qui savent bien que plus les relations d'un peuple sont faciles, plus elles se multiplient, que moins les barrières apportent d'entraves au commerce, plus le chiffre des affaires s'élève, nous reconnaitrons que l'esprit du traité est bien autrement étendu que sa lettre.

Le négociant prend peu à peu des habitudes; les relations qu'il aura créées pour un objet en embrasseront bientôt plusieurs, si cela est possible, parce qu'il ne donne sa confiance qu'avec réserve, et que si vous l'avez une fois gagnée, vous la conserverez. Ce négociant, par l'effet d'une concurrence terrible, est obligé de calculer tous ses frais, jusqu'aux plus menus; du moment que le commissionnaire qui envoie de Marseille ses savons, ses garanties, pourra lui expédier d'autres objets qui lui venaient de Bordeaux, il lui lui demandera, si les frais de transport ne sont pas plus considérables d'un côté que d'un autre. La barrière qui s'abaisse pour un produit en attire d'autres; la route qui s'ouvre à un transport en verra passer bien d'autres. Qu'il nous soit permis de prendre un exemple à Lyon même. Le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon a été fait spécialement pour le transport des houilles; il existait à Lyon deux voitures qui allaient de l'une à l'autre ville, les deux voitures existent encore, et le chemin de fer transporte en moyenne quinze cents voyageurs par jour.

Nous venons de faire comprendre plutôt que d'expliquer les avantages que Lyon doit retirer des traités de commerce; nous n'avons plus que quelques mots à ajouter.

Nous ne pensons pas nous égarer dans nos vœux pour Lyon en disant qu'elle est appelée à devenir une des plus grandes villes de l'Europe et surtout une des plus florissantes, ce qui est plus désirable, ce qui apporte plus de bonheur à la population pressée dans les murs d'une grande ville. Ses nouveaux quartiers se bâtissent, ses anciens faubourgs sont devenus des cités qui la pressent et l'enserrent; elle enlèvera un jour les faibles barrières qui les séparent. La presqu'île de Perrache, tout-à-fait conquise par des hommes de génie sur les flots du Rhône, chaque jour agrandie dans son propre sein par des remblais et des assèchements, la presqu'île se peuple de fabriques. Les forges y jettent nuit et jour leurs étincelles; le fer se contourne sous les marteaux retentissants; les produits chimiques s'y manipulent avec une extension qu'ils semblaient vouloir constater naguère en étalant aux regards des passants leurs chambres de plomb. Là se construisent des bateaux à vapeur, industrie nouvelle à Lyon, qui occupe les chantiers de Vaise, et qui grandira encore. Cette vapeur règne en souveraine dans la presqu'île; elle en sillonne les contours en traînant de nombreux wagons sur des rails-ways; elle y fait mouvoir des roues de moulins qui ne redoutent ni les sécheresses, ni les glaces, ni les sinistres auxquels sont exposés les usines placées sur les rivières; elle y fabrique le plâtre nécessaire aux constructions dont le nombre va croissant. De la presqu'île, l'abattoir et l'entrepôt de vins fournissent aux besoins de la consommation; enfin c'est encore de la presqu'île que s'échappe à flots pressés le gaz qui illumine nos rues et nos demeures. Depuis vingt ans, Lyon a conquis vingt industries nouvelles sans être déshéritée d'aucune.

Bientôt Lyon jettera de nouveaux ponts sur le Rhône, s'étendra dans ces belles plaines de la rive gauche, après avoir enlevé les barrières qui la séparent d'elles, puis reculera son territoire jusqu'au canal d'enceinte que creuse aujourd'hui le génie militaire pour relier ses forts. L'industre, qui déjà manifeste une ten-

dance marquée à se faire une place au milieu de ces immenses terrains, s'y pressera alors qu'ils seront desservis et asséchés par un canal dont le plan vient d'être récemment tracé par un ingénieur des ponts et chaussées, homme de mérite qui se recommande aux sympathies publiques par son beau travail de la digue de la Vitriolerie, M. Garella. Alors nos fleuves auront été endigués, nos canaux élargis; nous tiendrons le milieu d'un chemin de fer qui reliera la Méditerranée à l'Océan, et dont les gares recevront d'immenses marchandises à Vaise, à Perrache ou aux Brotteaux.

Il est difficile de tout prévoir. Les peuples marchent et le temps ne s'arrête jamais; chaque jour fait éclore une idée qui se réalisera plus tard. Nous entrons avec peine dans une voie économique qui, en amenant l'abaissement successif des barrières, fera de Lyon le plus vaste entrepôt de la Savoie, de la Suisse, de l'Allemagne et de la Hollande. Il ne faut pour cela que de la persévérance dans la pensée qui a conclu les traités de commerce avec la Hollande et la Belgique.

Et ici qu'il nous soit permis de regretter que le traité d'union douanière entre la France et la Belgique n'ait pas pu se conclure. A cette union complète, qui ouvrirait la porte de chacun des deux pays aux produits de l'autre, qui établissait un échange libre, sans entraves, qui faisait commercialement de la Belgique un département de la France, Lyon avait à gagner un débouché important, dans lequel ses produits et ceux qu'il transporte n'auraient été grevés d'aucun droit. Nous ne voulons pas considérer ici le traité sous le rapport politique, mais nous avons besoin de faire entendre tout ce que Lyon gagnera un jour à sa conclusion.

Du moment que l'union aura été formée, que les barrières ne sépareront plus les deux états, le droit de transit à travers la Belgique sera supprimé, les communications avec l'Allemagne

deviendront plus faciles, plus rapides, moins coûteuses et par conséquent plus nombreuses. Les produits méditerranéens, n'ayant plus à subir les entraves des douanes et les frais qu'elles imposent, prendront naturellement la route de Lyon pour aller en Allemagne, et Lyon grandira encore en importance. Espérons avec la chambre de commerce de Lyon et le conseil des prud'hommes que les difficultés s'aplaniront un jour.

Plus un peuple travaille, plus il perfectionne et ses instruments de travail et ses produits. Quand donc les traités avec les puissances voisines ouvrent un débouché aux tissus de Lyon, non seulement ils fournissent du travail à ses ouvriers, mais encore ils font progresser l'art dans quelque une de ses parties. Ce n'est jamais dans les années de chômage, de misère, qu'on invente les moyens de faire plus vite ou de perfectionner; c'est au contraire quand le travail est pressé, à haut prix, qu'il faut livrer promptement des produits sans reproche; alors le génie travaille, médite, la pensée s'arrête, cherche, s'envole pour revenir, et l'amélioration éclôt.

Lyon verra s'éloigner d'elle la partie la moins importante de la fabrication des tissus, celle qui embrasse à la fois les étoffes unies, les étoffes légères, les gazes, fabrication peu rétribuée et qui ne donne pas des gains suffisants à ceux qui s'en occupent. Les ouvriers spécialement attachés à cette partie de la fabrication, ne pouvant supporter les frais d'une grande ville, se réuniront dans de vastes ateliers, dans les campagnes qui avoisinent Lyon; plus heureux parce qu'ils auront moins de charges, ils échapperont plus facilement aux souffrances qui viennent les frapper périodiquement tous les trois ou quatre ans.

Lyon aura conservé la fabrication des riches et belles étoffes, des velours, des châles, des étoffes brochées d'or ou d'argent, et de ces mille fantaisies qui chaque année s'imposent à la mode.

Ce qu'il faut à Lyon pour être calme, à ses habitants pleins

d'ardeur, de courage, pour être heureux, c'est le travail qui élève et répand l'aisance, le travail que les ouvriers lyonnais ont toujours préféré à l'aumône qui humilie. Il ressort des traités de commerce qui accroissent le travail à Lyon des effets méraux d'une haute importance. Est-il besoin d'expliquer la différence qui existe entre la moralité d'un peuple qui souffre et la moralité d'un peuple auquel le travail donne de l'aisance? Il ne faut pas faire l'humanité plus forte et plus grande qu'elle n'est; cela ne guérit ni ses misères, ni ses infirmités. L'humanité livrée aux tortures de la faim se dégrade bien vite; elle murmure contre le ciel, contre la société; les sentiments qui font dans la vie normale le bonheur des hommes sont méconnus; la mère livre ses filles à la prostitution pour avoir un morceau de pain, sans regarder à la fange qui le souille; le père lui-même consent à un déshonneur qui soutient un jour de plus son existence: alors il n'y a plus de lois, plus de frein; vertu, religion, honneur, codes, tout est foulé aux pieds.

Nous ne voulons pas dire que le travail guérisse l'humanité de toutes les lèpres qui la rongent, non; mais du moins, quand tous les hommes laborieux trouvent une occupation honnête, la société n'a plus à veiller que sur les pervers et non sur ceux que la misère entraîne. Les traités de commerce étant destinés à rendre le travail plus actif, plus profitable, ils doivent donc avoir pour Lyon de grands avantages, tant sous le rapport moral que sous le rapport matériel.

KAUFFMANN.

(La suite à un prochain numéro.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Par acte passé devant M^e Delalogue, notaire à Paris, le 10 janvier 1843, M. Gannal a fait cession au docteur Lambert de son privilège d'embaumement pour le département du Rhône.

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, n^o 5.
ADJUDICATION
au samedi quatre mars mil huit cent quarante-trois, Par - devant le tribunal civil de Lyon.
VENTE JUDICIAIRE,
en trois lots séparés, sans enchère générale,
DE TROIS MAISONS
Dépendant de la succession de M. Antoine Perret aîné, propriétaire à Givors.
Situées, l'une à Lyon, rue Couverte, n. 1, sur la mise à prix de 20,000 fr., et les deux autres à Givors, rue du Pont ou de Lyon, et sur le port, sur les mises à prix de 6,000 et 1,200 fr.
S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Rejaunier, avoué. (3619)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, SUCCESSION DE M^e CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.
A VENDRE
à un prix très-modéré,
OU A AFFERMER
Pour 18, 24 ou 30 ans :
QUATRE - VINGT - QUATORZE HECTARES
DE TERRES
négligées depuis long-temps,
Situées à dix-huit kilomètres de Lyon,
Ayant des abords faciles et pouvant faire l'objet d'une bonne spéculation agricole.
S'adresser à M. Mitiffiot, chez ledit M^e Régipas, dépositaire des plans et d'une note indiquant les moyens d'amélioration. (4286)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N^o 10.
A vendre ou à louer
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.
VASTES BATIMENTS
disposés
POUR UNE BRASSERIE DE BIÈRE,
Situés à Cuire, en face du pont de l'Île-Barbe, aux portes de Lyon,
avec un matériel superbe
et presque tout renouvelé.
L'acquéreur ou le locataire pourra aisément se rattacher une excellente clientèle, récemment dispersée, et qu'il ne paiera pas. On entrera en jouissance de suite.
Pour visiter la brasserie, s'adresser, sur les lieux, à M^e Marcon, inspecteur des omnibus, et pour traiter sur le prix et les conditions, audit M^e Laval, notaire. (4900)

MÊME ÉTUDE.
A VENDRE.
UNE MAISON
EN TRÈS-BON ÉTAT,
Dans un des meilleurs quartiers du centre de Lyon,
DU REVENU DE 7,400 FRANCS;
DIVERSES MAISONS DE CAMPAGNE
Dans les environs de Lyon.
S'adresser audit M^e Laval. (4901)

ÉTUDE DE M^e CHASTEL, NOTAIRE A LYON, RUE BAT-D'ARGENT, 10.
A vendre.
Un Fonds de Quincaillerie et Jouets d'Enfants,
Très-achalandé et dans le meilleur quartier de la ville de Lyon.
S'adresser audit M^e Chastel, notaire. (5766)

A vendre de suite.
UN BUREAU DE TABAC avec agencements, fraîchement décoré, très-achalandé et situé dans un des quartiers les plus beaux et les plus fréquentés de la ville, rue Saint-Dominique, n. 3, à Lyon. S'y adresser. (518)

A louer fin avril.
CINQ PIÈCES, CAVES ET JARDIN, à côté de l'église de Saint-Just.
S'adresser à M. Bongrand, grande rue Mercière, n. 50, à Lyon. (5774)

A céder de suite.
UN FONDS DE LIBRAIRIE MODERNE ET CABINET DE LECTURE, composé de Mémoires et Nouveautés.
S'adresser rue Saint-Côme, 6, au magasin de dentelles. (488)

LA CONCORDE,
Compagnie anonyme d'Assurances mutuelles
SUR LA VIE,
AUTORISÉE PAR DEUX ORDONNANCES ROYALES.
ADMINISTRATEURS.
MM. le duc de DOUDEAUVILLE, président;
le lieutenant-général comte DE SCHRAMM, pair de France;
DEJARDIN, chef de section au ministère de la guerre;
BLANCHEMAIN, propriétaire;
DESLOUCHAMPS, avocat;
BUIRETTIER DE VERRIÈRES, officier de gendarmerie.
M. le baron DE WOLBOCK, directeur-général;
M. BERNIER, avocat à la cour royale, sous-directeur.
Caisse dotale, — d'établissement, — de prévision militaire, — générale de survie.
Rentes viagères, — immédiates, — différées.
MM. le comte DE BEAUMONT, pair de France, vice-président;
BASSAS-LAMEGIE, maire du 10^e arrondissement de Paris;
ROY DE MONTROT, propriétaire;
LIRIEUX, propriétaire;
DE SAINT-IVON, adjudant-commandant du palais de Saint-Cloud;
MARTIN DE COUCY, officier supérieur de gendarmerie en retraite.
M. THIÉRY DE REMBAU, chevalier de la Légion-d'Honneur, directeur du département du Rhône.
Bureaux : place Saint-Pierre, n. 2, à Lyon. (5776)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE.
Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.
Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.
Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 49 c. p. 0/0 à 54 ans; de 9 fr. 28 c. à 59 ans; de 10 fr. 16 c. à 63 ans; de 11 fr. 20 c. à 67 ans; de 12 fr. à 70 ans; de 13 fr. 31 c. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.
La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.
Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1. (6847)

PHARMACIE
A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N^o 23.
GUÉRISON
DES MALADIES SECRÈTES,
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.
Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.
Prix : 5 fr. le flacon.
En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicer, rue des Serruriers. (7470)

SIROP PECTORAL DE MACORS
AU MOU DE VEAU,
POUR RHUMES, ENROUEMENTS, IRRITATIONS DE POITRINE.
Ce Sirop, composé en 1780, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque. Ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours conservé sur eux une supériorité incontestable et une préférence méritée.
A Lyon, chez l'inventeur, MM. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; Vernet, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand, aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture; à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, dépositaire général, rue Montholon, 18, et chez M. BLAIN, pharmacien, rue du Marché-Saint-Honoré, 8. (7712)

A vendre.
FONDS DE RESTAURATEUR ayant une bonne clientèle, dans le quartier des Terreaux. La location est d'un prix modéré.
S'adresser à M. Simon, marchand de vins, rue des Auges, à Lyon. (519)

A vendre
UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, sur le quai du Rhône.
S'adresser rue Saint-Dominique, n. 9, à M. Genetier. (482)

A louer à la Saint-Jean 1843.
GRAND MAGASIN, rue Saint-Joseph, n. 3.
S'adresser au propriétaire. (480)

AVIS.
On demande **UN ASSOCIÉ** pouvant verser des fonds pour un établissement dont la prospérité est assurée et d'une exploitation agréable.
S'adresser au restaurant du passage de l'Hôtel-Dieu. (5770)

GAZ PORTATIF,
Rue Vaubecour, n^o 16, au 1^{er},
A LYON.
On y trouve un assortiment complet d'appareils propres à ce nouvel éclairage, ainsi que le fluide lumineux. (521)

AVIS.
M. NESME fils aîné, pépiniériste, successeur de M. NESME père, à la Croix-Rousse, impasse des Tapis, derrière la mairie, a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et cultivateurs qu'ils trouveront toujours chez lui sécurité dans l'art de ce qui concerne toutes les plantations fruitières et d'agrément, avec la certitude d'obtenir les qualités de fruits dont on lui fera la demande. (520)

DÉCOUVERTE.
UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER,
ayant fait une étude spéciale et approfondie
DES MALADIES DE JEUNESSE,
Possède un moyen sûr de se préserver des écoulements blennorrhagiques.
Il guérit en peu de jours et sans rechute les écoulements les plus anciens.
Rue Quatre-Chapeaux, n. 12, au 3^e, de dix à trois heures. (6894)

DU 11 AU 20 FÉVRIER INCLUSIVEMENT,
LE CYGNE,
dont la marche est supérieure
à celle de tous les bateaux de la Saône,
SANS AUCUNE EXCEPTION,
PARTIRA POUR CHALON
Les jours impairs à 6 heures 1/2 du matin. (6688)

DEPURATIF DU SANG.
Le Sirop concentré de Salsepareille, préparé par Quet, pharmacien, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, taches et boutons à la peau, et de toute acréte ou vice du sang.
Se vend à Lyon, à la pharmacie rue de l'Arbre-Sec, n. 31. — Dépôts : à Chalon, chez M. BURET, rue au Change, 23; à Villefranche, chez M. RICHARD, rue Royale, 148; à Roanne, chez M. LABOR, pharmacien. (6494)

DU 10 AU 20 FÉVRIER INCLUSIVEMENT,
LES HIRONDELLES
DE LA SAÛNE
PARTENT POUR CHALON
Tous les matins à 6 heures. (515)
LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, rue de la Poulaterie, 19.